



Interdiction totale en France et fumeurs

Rubrique : actualités - Date : mercredi 12 avril 2006

Interdiction de fumer dans les lieux publics

Révélation de LIBERATION : « le ministre de la santé va proposer demain une mesure instaurant des « fumeurs » clos dans les lieux public ». Le journal qui assure révéler « la mesure phare du plan du ministre de la santé », rapporte que selon son entourage il aurait ainsi « trouvé la martingale pour protéger les non fumeurs sans interdire totalement aux fumeurs de fumer dans les lieux publics ». D'après le quotidien, il s'agit tout simplement de prendre un nouveau décret d'application de la loi Evin rappelant qu'il est interdit de fumer dans tous les lieux à usage collectif, y compris les bars restaurants, avec « une seule exception possible, des « fumeurs » bien ventilés où on aura le droit de fumer mais pas de boire ni de manger. Ce qui n'obligera pas le personnel à (y) pénétrer » pour servir les clients. Indiquant que le décret actuel, peu respecté, permet des « zones fumeurs » séparées où le service est assuré, Libé observe que la création des « fumeurs » a « un double avantage » en tant qu'elle autorise tous les salariés à faire valoir juridiquement leur droit à être protégé du tabagisme passif et qu'elle permet « politiquement d'afficher une priorité de santé publique sans apparaître comme l'artisan d'une interdiction absolue ». Matthieu Ecoiffier qui croit savoir que « les bars tabacs et certains établissements de nuits pourraient bénéficier d'un délai pour l'application de ce décret, voire d'une dérogation » - un point à l'arbitrage du Premier-ministre - estime que « fragilisé » D. de Villepin n'est guère disposé à affronter la grogne des buralistes. Soulignant que cette « solution miracle » s'inspire du modèle nordique des cabines à fumer mises en place en Finlande et en Suède, le journaliste rapporte que toutefois selon un expert, « ce sont de tels sas qui puent, que les gens préfèrent aller fumer dehors ». Selon lui « transposé en France cela risque d'être une usine à gaz (..) les lobbies vont s'activer pour complexifier le décret et le rendre inapplicable. Et donc inappliqué ». D'où cette conclusion du journal « tout dépendra de la volonté politique de ce gouvernement - ou du prochain - d'imposer ce no smoking généralisé ».

En dernière page de Libé un portrait du député UMP du Bas- Rhin, Yves Bur, dont la proposition de loi a ouvert le débat sur l'interdiction totale de fumer dans les lieux collectifs . Affirmant que « les planteurs de tabac alsaciens le honnissent », que pour la revue des buralistes c'est « un Ayatollah » et pour les restaurateurs un « liberticide », le quotidien note que son visage reste encore peu connu mais qu'il s'inquiète de protéger les salariés du tabagisme passif et affronte depuis des mois les fabricants de cigarettes qui ont commis l'erreur de « sous estimer » ce chirurgien dentiste « débarqué des faubourgs de Strasbourg avec son patois alsacien ». Sa collaboratrice explique « c'est un pitt-bull quand il a une conviction il va jusqu'au bout ». Le journal qui indique que « cet ex UDF passé chez les gaullistes » se définit d'abord comme un « libéral social », se dit « rebelle au système » et « prend plaisir à faire adopter des amendements contre la puissance marketing des industriels », rappelle que c'est lui qui a fait taxer les cannettes de « prémix » (mélanges alcool soda) ciblant les jeunes, interdire les distributeurs de friandises dans les collèges et taxer les bières fortes « à défonce » - mesure « retoquée » par Bruxelles comme anti - concurrentielle. Soulignant qu'aujourd'hui cigarettiers et buralistes le « débinent » comme « complice des labos pharmaceutiques » puisque Pfizer « roi du patch » a sponsorisé son colloque sur les 5000 morts du tabagisme passif, le quotidien affirme « qu'avec autant d'interdits à son actif il pourrait passer pour un père la pudeur » alors que selon Claude Evin c'est plutôt un « jovial ». D'après Libé, « sa défense du non fumeur n'a pas la ferveur du nouveau converti. Elle est d'abord comptable » car son parcours parlementaire « l'a plongé dans la sécu » « un système de santé au bord de la rupture ». Pour Claude Got « grand manitou de la santé publique », Yves Bur s'inscrit « dans la tradition démocrate chrétienne prête à voter avec la gauche des textes de solidarité et d'interdits pour protéger les plus vulnérables. C'est Schuman

qui s'allie à Mendes France pour abolir le privilège des bouilleurs de cru. La loi Evin votée grâce aux voix centristes ». Libé qui évoque l'enfance du député, son parcours professionnel et politique et ses croyances religieuses, souligne que pour lui en politique « il n'y a pas d'amis, que des intérêts communs à durée déterminée » avec la certitude que « la vie est un CDD », et ce souci : « ce qui m'inquiète un peu c'est l'immortalité. Mourir en bonne santé c'est notre objectif à tous. Que ça s'arrête vite. Vite fait bien fait ».